

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	11
Votants	12

Rapport de la
délibération du 7
juin 2010

Acquisition de la
parcelle D n° 260
dans le cadre des
travaux de
réfection des rues
du village

L'an deux mille dix ;

Le 4 octobre à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 29/09/2010

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE – AUDIBERT-DUJON – ESCRIOU – FASOLA – FOURNY – HEURA – KAIL – BENABEN- PAILLOTET – YACOUB

REPRESENTES : Mme ROBERT représentée par Mme FOURNY

ABSENTES : Madame DE LA ROCCA – Madame BEUCHE – LACROIX

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de rapporter la délibération en date du 7 juin 2010, suite à une erreur dans la rédaction, il fallait lire « acte authentique » à la place de « acte administratif ».

Ainsi M. Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition de la parcelle D n°260 appartenant à M. TONDRE et Mlle CANTERO dans le cadre des travaux des réfections des rues du village et de l'éventuelle implantation d'un bassin de rétention des eaux pluviales.

Monsieur Le Maire propose de désigner Madame Michèle PAILLOTET, 1^{er} adjoint, afin de signer au nom de la Commune du Broc, l'acte authentique dans le cadre de l'acquisition de la parcelle D n° 260 concernant la réfection des rues du village et de l'éventuelle implantation d'un bassin de rétention des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, l'exposé de M. le Maire entendu,
-décide de rapporter la délibération en date du 7 juin 2010.

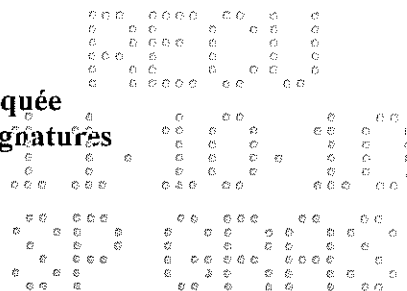
-approuve l'acquisition de la parcelle D n° 260 pour une surface de 158 m² au prix de 10 000 € pour les travaux de réfection des rues du village et de l'éventuelle implantation d'un bassin de rétention des eaux pluviales.

-autorise M. le maire à signer l'acte authentique et toutes pièces nécessaires pour la réalisation de cette acquisition.

-désigne Madame Michèle PAILLOTET, 1^{er} adjoint, afin de signer au nom de la Commune du Broc, l'acte authentique dans le cadre de l'acquisition de la parcelle D n° 260 concernant la réfection des rues du village et de l'éventuelle implantation d'un bassin de rétention des eaux pluviales.

-Indique que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, section investissement.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures



LE MAIRE,
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 12
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 7/10/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 7/10/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication